

Enquête publique - Carrière Le Petit Betz - Quilly - SOCAC

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 11 (RegistreDemat)

24/10/2022 11:23:05

Par Evelyne THOMAS

Dans mon précédent message, j'ai imaginé des bases pour diminuer les nuisances au cas où l'autorisation de prolongation serait donnée, mais à la relecture de celui-ci, je m'aperçois que j'ai oublié de noter les risques pour la nappe de Campbon dont les fracturations de roche déjà connues s'étendent assez loin, fragilisant les sols, et les habitations du voisinage. (Nombreuses fissurations)

De plus, les vibrations dues aux lourds engins- sur place- et aux tirs de mine dont les effets sont connus pour se faire sentir aussi très fort à distance peuvent contribuer à augmenter les effondrements karstiques déjà connus dans tout le secteur. C'est une nuisance quotidienne pour les habitants, riverains directs et dans les villages proches.

Pour les habitants, une augmentation de l'activité de la carrière car elle est en demi sommeil actuellement, va installer un stress permanent lié à la détérioration de leur patrimoine, au bruit / vibrations des machines, aux tirs de mine, au trafic des camions et à l'angoisse d'une prochaine dégradation de leur environnement, de leur bien entraînant un épuisement.

On connaît bien maintenant les dégâts liés aux stress permanents, fatigue, manque de sommeil fragilisation de la santé, dépression. Or la qualité de vie des riverains est précieuse comme celle de chacun d'entre nous.

Nous savons tous l'importance de l'eau dans nos vies et cette année plus que jamais. Nous voyons que l'extraction potentielle devrait descendre très bas. N'est-ce pas prendre un risque supplémentaire pour l'intégrité de la précieuse nappe ?

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, que je m'oppose à la prolongation de l'autorisation de la carrière.

Observation N° 10 (Email)

24/10/2022 08:36:35

Par Sylvie GALLEY

Enquête publique Société des carrières de Campbon

Exploitation « Le Petit Betz » sur le territoire de Quilly.

Pièce jointe : Copie page 3 registre de l'enquête publique.

Cordialement,

GALLEY Sylvie

Secrétaire générale mairie de quilly

02.40.91.88.05.

Mairie de Quilly

02.40.91.83.83.

PJ : page 3 registre enquête_20221024083225.pdf

Observation N° 9 (RegistreDemat)

24/10/2022 00:58:30

Par Evelyne THOMAS

Monsieur le commissaire enquêteur.

Habitant à la Douettée, de l'autre coté de la RD3 et sensibilisée aux risques liés aux modes et moyens d'extraction, j'ai lu attentivement le dossier concernant la prolongation d'exploitation de la carrière de Betz, sur notre commune.

J'ai quelques demandes à faire à l'exploitant.

Concernant le bruit : La carrière actuelle n'a que de rares moments de concassage, mais suffisamment pour nous faire appréhender l'avenir quand elle sera en pleine exploitation. En effet, nous sommes sous les vents dominants, et le bruit incessant des machines qui grattent et défoncent le sol nous arrive en direct.

- Oui nous sommes un peu loin selon les obligations de contrôle légales.
- Oui, il n'y a pas de vent tous les jours... mais souvent. Et notre qualité de vie sera bien impactée par votre activité quand elle deviendra régulière.
- Selon votre étude, aucun capteur de son n'a été posé dans notre village, ni a proximité, le plus proche était de l'autre coté de la RD 3, près du pont. Si, par courtoisie, vous le décidiez, il serait souhaitable de refaire cette prise, un jour de concassage.
- Par contre, nous apprécierions fortement qu'un merlon anti bruit soit érigé le long de la RD3 et en protection anti bruit pour le secteur des 4 chemins et Malabry et au besoin si d'autres secteurs comme les Rôtis, le nécessitent.

Ce merlon protégerait des nuisances sonores tant de l'extraction, concassage et broyage, que de la rotation des camions sur la zone de chargement ainsi que d'une partie des poussières d'extraction.

- Pourquoi ne pas vous équiper d'un abri ou dôme anti acoustique qui pourrait diminuer à la fois les bruits et la poussière?

Je suis consciente que plus vous irez en profondeur, moins nous subirons le bruit, mais cela risque de prendre plusieurs années avant que nous soyons à nouveau tranquille.

Pour ce qui est des eaux d'exhaure qui seront déversées dans le ruisseau du Moulin Foulon: celui-ci reçoit le ruisseau de Basse Ville, qui passe par notre village.

Je reste vigilante sur ce point.

- Les sols imbibés de pluies pendant plusieurs jours font monter les eaux, ce qui n'est pas inhabituel en hiver. La route est parfois coupée. Sauf que en décembre 2013, la conjugaison grosse mer+ gros coef de marée + vent fort + étiers fermés sur le Brivet a entraîné l'inondation de certaines maisons de la Douettée.

- Je voudrai la garantie que vous mettrez en place une vigilance à ce niveau avec comme effet : soit un arrêt du rejet des eaux, soit un bassin supplémentaire en réserve, ou tout autre aménagement afin d'éviter ce risque pour nos concitoyens.

Peut-on mettre en place- mais elle existe peut être déjà - une commission périodique, pour voir si tout se passe bien et trouver des solutions en cas de souci ? Une fois par an si pas de souci, mais + fréquente si problème. Composée de représentants de votre société et quelques représentants de nos villages et sans doute de la mairie? Ou une réunion ou chacun pourrait venir s'exprimer en cas de besoin. Et pour ce problème spécifique de l'eau, avoir les informations pour alerter. Quand, qui et comment ?

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes inquiétudes qui reflètent aussi celles de quelques voisins.

Recevez mes meilleures salutations.

Evelyne Thomas

Observation N° 8 (RegistreDemat)

23/10/2022 18:25:20

Anonyme

J'habite depuis plus de 40ans dans le hameau du grand betz au no 5 , tout près de la carrière,j'ai donc subi les nuisances inhérentes à son exploitation pendant plus de 20 ans :

- Les tirs de mine réguliers
- le bruit du concasseur toute la journée avec une interruption très courte le midi
- La poussière sur les légumes dans le jardin ainsi que sur le mobilier de la terrasse
- Le trafic intense des camions a la sortie de la carrière et sur la route départementale polluant l'atmosphère et accentuant le risque accidentogène sur cette route déjà extrêmement fréquentée
- La vibration du sous-sol ayant occasionné des fissures sur les murs de ma maison

C'est pourquoi je suis totalement opposée à ce projet de renouvellement d'exploitation de cette carrière pour une durée de 30 ans dégradant considérablement la qualité de vie d'une centaine d'habitants vivant à proximité

Observation N° 7 (RegistreDemat)

23/10/2022 12:54:05

Par Valerie Renaudeau

Bonjour,

Je suis opposée au renouvellement de l'exploitation de la carrière de Betz car lors de tirs de mine, ma maison tremble et je constate des fissures dans ma maison déjà signalées lors d'une réunion à la carrière.

De plus les nuisances sonores et poussières sont nuisibles du fait du concassage et aussi du fait de l'important passage des camions non bâchés.

Par ailleurs n'y a t'il pas un risque de pollution de la nappe phréatique de Campbon et d'appauvrissement de la ressource en eau du fait du pompage de l'eau dans le fond de la carrière?

Bien à vous.

PJ : image.jpg PJ : image.jpg

Observation N° 6 (RegistreDemat)

23/10/2022 09:59:40

Anonyme

Suite à mes observations je ne souhaite pas la prolongation de l'exploitation de la carrière.

Observation N° 5 (RegistreDemat)

23/10/2022 09:50:15

Anonyme

Étant proche de la carrière, j'ai les nuisances qui en découlent: nombreuses fissures sur ma maison
Décote de sa valeur dû à l'exploitation de la carrière .
Bruit du concasseur et poussières .
La route très sale car les roues des camions ne passent pas dans un pédiluve.
Déterioration des accotements.

Observation N° 4 (RegistreDemat)

21/10/2022 10:50:12

Anonyme

Bonjour Monsieur,
Je vous fais part de mes observations
- nuisances: bruit ,
poussières ,vibrations du sol
- risque de pollution de la nappe phréatique en cas de fuite de carburant ou d'huile
- l'accès à la D3 est endommagé depuis plusieurs mois , il serait grand temps de faire une réparation définitive avant la survenue d'un accident.
Je ne souhaite pas la réouverture de la carrière. Xavier Caugant

Observation N° 3 (Email)

20/10/2022 08:50:18

Par Sylvie GALLEY

Enquête publique Société des carrières de Campbon

Exploitation « Le Petit Betz » sur le territoire de Quilly.

Pièce jointe : courrier du 12 10 22 reçu en mairie.

Cordialement,

GALLEY Sylvie

Secrétaire générale mairie de quilly

02.40.91.88.05.

Mairie de Quilly

02.40.91.83.83.

Observation N° 2 (Email)

19/10/2022 10:23:03

Par Laurence Laidin

Ne pouvant être présent aux séances ouvertes au public les 20 et 24 Octobre prochain, je me permets de vous adresser ce mail de soutien au renouvellement de la carrière du Petit Betz.

En effet, le non-renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Petit Betz, située sur la commune de Quilly, par la Société des Carrières de Campbon et son arrêt me priverait d'une partie d'activité qui fait vivre mes sociétés de transports et de travaux publics.

Cette carrière fournit des chantiers locaux, qui devraient, si elle devait s'arrêter, être fournis depuis des sites éloignés, augmentant ainsi le nombre de camions sur les routes et les rejets de CO2 associés.

Il s'agit de pérenniser un gisement de bonne qualité géotechnique à destination de chantiers et clients locaux et régionaux, de maintenir des emplois locaux directs et indirects.

Cette carrière a un impact positif sur mes entreprises. Elle me permet de travailler dans de bonnes conditions.

Merci de prendre note de mon soutien.
Bonne journée.

Cordialement,

Philippe Laidin

Transports et TP Laidin, Batine, 44750 Campbon

P. 06 09 86 80 13

T. 02 40 56 57 37

M. philippe@transports-laidin.fr

Observation N° 1 (RegistreDemat)

22/09/2022 08:01:31

Par TEST TEST

Observation test